

Le **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, le centre de services scolaire dessert huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Nutashquan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

Le **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler le poste suivant pour l'année scolaire 2024-2025 :

EMPLOI	%	LIEU DE TRAVAIL
Enseignant en adaptation scolaire au primaire à temps partiel	100 %	École Lestrat, Havre-Saint-Pierre École Leventoux, Havre-Saint-Pierre

#### EXIGENCES

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline appropriée
- Détenir une qualification légale reconnue par le MEES

#### SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

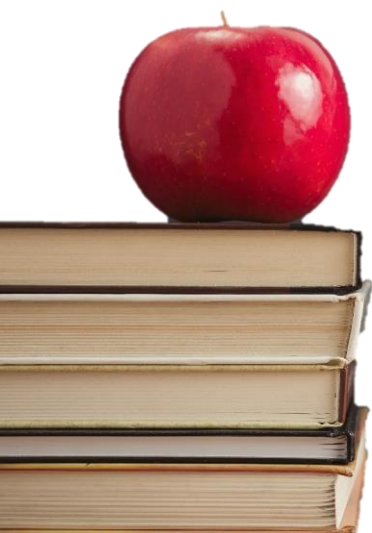
- Salaire en conformité avec les dispositions de la convention collective : entre 51 461 et 100 246 \$ par année
- Prime annuelle de disparités régionales : 8 315 \$ (sans dépendant) ou 12 477 \$ (avec dépendant)

#### ENTREE EN FONCTION : Août 2024

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné du formulaire de demande d'emploi disponible sur le site Internet du centre de services scolaire, à l'adresse suivante, et ce, avant le 12 août 2024 à 16 h :  
Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, service des ressources humaines  
1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

Courriel : [drh@csmcn.qc.ca](mailto:drh@csmcn.qc.ca)

[www.csmcn.qc.ca](http://www.csmcn.qc.ca)



*Le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.*